VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

QUE FAIRE LORSQUE SON CONJOINT S'ENFERME DANS LA DROGUE ?

Par Profil supprimé Postée le 29/01/2015 14:27

Bonjour,

Cela fait quelques temps que mon conjoint se retrouve enfermé dans le cercle vicieux du cannabis...
Lorsque nous nous sommes rencontrés, il fumait déjà mais à partir du moment ou il a été licencié il y a un an, il fume comme un pombier. Depuis, il est toujours au chômage et passe ses journées entières à fumer. Il ne voit plus personne, plus rien ne le motive, sa libido est inexistante, il ne mange presque plus et a une capacité de parole digne d'un légume.
Le quotidien est devenu insupportable. Aujourd'hui, malgré tout l'amour que je lui porte, je désire le quitter mais je voudrais savoir avant s'il existerai des solutions pour lui venir en aide car cette situation me désespère...
Comment pourrais je lui faire comprendre qu'il devrait se désintoxiquer ? Ou puis je trouver de l'aide ?
Merci

Mise en ligne le 02/02/2015

Bonjour,

Les consommations de votre ami ont pris de l'importance à partir du moment où il a perdu son emploi. Il semble donc que cette évolution dans sa consommation soit la conséquence de la souffrance liée à sa situation professionnelle. Tout cela semble l'avoir amené à un état pouvant être apparenté à de la dépression, et c'est peut être sur ce point là qu'il aurait besoin d'aide.

Il ne s'agit donc pas qu'il soit "désintoxiqué" pour qu'il aille mieux, même si cela peut éventuellement y contribuer, supprimer le cannabis ne pouvant certainement pas tout régler. Lui venir en aide serait donc d'évoquer avant tout la question de ce mal-être, et ainsi de voir avec lui ce qui pourrait l'aider à ce niveau là. Il existe des centres de soins en addictologie où il aurait la possibilité d'être soutenu et accompagné face à ses difficultés. Divers types de professionnels y proposent des entretiens individuels réguliers, dont des psychologues et des travailleurs sociaux par exemple. Cette aide est gratuite et confidentielle. La plupart de ces lieux accueillent aussi l'entourage, même si le consommateur directement concerné ne souhaite pas se faire aider.

N'ayant pas connaissance de votre situation géographique, il nous est impossible de pouvoir vous donner une adresse. Si vous souhaitez en obtenir une proche de chez vous, nous vous invitons à nous contacter à nouveau, que ce soit via le Chat (dans al colonne de droite de la page d'accueil de notre site internet), ou par téléphone au 0800.23.13.13, tous les jours de 8h à 2h (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe). N'hésitez pas non plus à informer votre conjoint de l'existence de notre service dans l'éventualité où il préfèrerait dans un premier temps aborder à distance sa situation.

Cordialement.